

Le 11 avril 2018

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue à la Salle Firmin-Roy, située au 385 Principale, à Villeroy, le 11 avril 2018, à 19 h, sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	849	1	Yves Boissonneault	Présent
Laurierville	1 390	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 679	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	730	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 712	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 073	2	Yves Charlebois	Présent
St-Pierre-Baptiste	521	1	Donald Lamontagne	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	673	1	Marie-Claude Chouinard	Présente
Ville de Plessisville	6 651	5	Martine Allard Maire suppléante	Présente
Ville de Princeville	6 065	5	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	457	1	Éric Chartier	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Sont également présents Messieurs Rick Lavergne, directeur général et secrétaire-trésorier et Raphaël Teyssier, directeur des opérations et des communications.

Assermentation : Madame Martine Allard, maire suppléante de la ville de Plessisville, est assermentée et signe son serment d'office.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
 - 1.2 Assermentation
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

Le 11 avril 2018

- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 14 mars 2018
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 États financiers 2017
 - 6.1.1 Adoption des états financiers
 - 6.1.2 Adoption du rapport financier
 - 6.2 Demandes d'aide financière au FDT – Volet Pacte rural
 - 6.2.1 Adoption du plan d'action de la municipalité de Villeroy
 - 6.2.2 Autorisation de déboursé pour le projet «Panneau d'affichage électronique et enseigne lumineuse » contenu au plan d'action de la municipalité de Villeroy
 - 6.2.3 Autorisation de déboursé pour le projet «Amélioration de la patinoire et du parc pour enfants au Chalet des loisirs » contenu au plan d'action de la municipalité de Villeroy
 - 6.2.4 Autorisation de déboursé pour le projet «Aménagement d'un parc de jeux pour les 0-12 ans » contenu au plan d'action de la municipalité d'Inverness
 - 6.2.5 Autorisation de déboursé pour le projet «Structuration de l'industrie touristique d'Inverness » contenu au plan d'action de la municipalité d'Inverness
 - 6.2.6 Autorisation de déboursé pour le projet «Rénovation de la bibliothèque municipale » contenu au plan d'action de la municipalité de Laurierville
 - 6.2.7 Modification des résolutions A.R.-06-16-13506 et A.R.-11-16-13703
 - 6.2.8 Créances irrécouvrables du FLI
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Avis de la MRC – Demande d'exclusion (lots 5 659 961, 5 659 963, 5 659 969, 6 168 147 et 6 168 148) – Municipalité de Laurierville
- 8.0 Financier:
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance

Le 11 avril 2018

10.0 Varia :

10.1 Fête des parcs – Demande de contribution financière

10.2 Projet pilote de premiers répondants – Caserne 13

11.0 Période de questions

Intervertir les
points à l'ordre
du jour

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour.

A.R.-04-18-14439

ADOPTÉ

Ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés, en ajoutant au varia les points suivants :

A.R.-04-18-14440

- Fête des parcs – Demande de contribution financière

- Projet pilote de premiers répondants – Caserne 13

ADOPTÉ

Procès-verbal

Il est proposé M. le conseiller Yves Charlebois, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière 14 mars 2018 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

A.R.-04-18-14441

ADOPTÉ

Suivi du
procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif :
États financiers
2017 - Adoption
des états
financiers
A.R.-04-18-14442

Il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable acceptent le dépôt des états financiers en date du 31 décembre 2017, présentés par M. Joël Minville du Groupe RDL.

Adoption du
rapport financier
A.R.-04-18-14443

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport financier pour l'année 2017, présenté par M. Rick Lavergne, directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

Le 11 avril 2018

Adoption du plan d'action de municipalité de Villeroy

ATTENDU QUE, dans le cadre du FDT - Volet Pacte rural de la MRC de L'Érable, le conseil municipal de la municipalité de Villeroy a tenu une démarche de réflexion et de la consultation;

A.R.-04-18-1444

ATTENDU QUE le plan d'action qui résulte de cette démarche a été constitué de bonne foi et en partenariat avec les acteurs du milieu, qu'il respecte les étapes de mise en œuvre et qu'il a été adopté par le conseil municipal de la municipalité de Villeroy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil de la MRC de L'Érable reconnaissent le plan d'action de la municipalité ainsi que la démarche qui y a conduit.

QUE le conseil de la MRC de L'Érable mandate, par la même occasion, le comité de gestion du pacte rural afin qu'il procède à l'analyse de chacun des projets de ce plan d'action qui lui seront soumis afin de vérifier l'admissibilité de ceux-ci et, le cas échéant, de s'assurer que ceux-ci rencontrent les exigences nécessaires pour permettre à la MRC d'effectuer les déboursés requis.

ADOPTÉ

Autorisation de déboursé pour le projet

ATTENDU QUE la municipalité de Villeroy a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du FDT – Volet Pacte rural sur son territoire;

« Panneaux d'affichage électronique et enseigne lumineuse »

ATTENDU QUE le projet «Panneau d'affichage électronique et enseigne lumineuse » fait partie intégrante du plan d'action de la municipalité;

contenu au

ATTENDU QUE le projet s'élève à la somme de 22 572.31 \$;

plan d'action de la municipalité de Villeroy

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT – Volet Pacte rural est de 18 057.85 \$;

A.R.-04-18-1445

ATTENDU QUE la municipalité de Villeroy est le promoteur;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

Le 11 avril 2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Martine Allard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 18 057.85 \$ représentant la contribution demandée au FDT – Volet Pacte rural selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Autorisation
de déboursé
pour le projet
« Amélioration
de la patinoire
et du parc
pour enfants
au Chalet
des loisirs »

ATTENDU QUE la municipalité de Villeroy a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du FDT – Volet Pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet «Amélioration de la patinoire et du parc pour enfants au Chalet des loisirs» fait partie intégrante du plan d'action de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet s'élève à la somme de 108 341.14 \$;

A.R.-04-18-14446

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT – Volet Pacte rural est de 86 672.91 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Villeroy est le promoteur;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

Le 11 avril 2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 86 672.91 \$ représentant la contribution demandée au FDT – Volet Pacte rural selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Autorisation
de déboursé
pour le projet
« Aménagement
d'un parc de
jeux pour les
0 – 12 ans »
contenu au
plan d'action
de la municipa-
lité d'Inverness
A.R.-04-18-14447

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du FDT – Volet Pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet «Aménagement d'un parc de jeux pour les 0 – 12 ans » fait partie intégrante du plan d'action de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet s'élève à la somme de 30 000 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT – Volet Pacte rural est de 20 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness est le promoteur;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 20 000 \$ représentant la contribution demandée au FDT – Volet Pacte rural selon les conditions suivantes :

Le 11 avril 2018

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Autorisation
de déboursé
pour le projet
« Structuration
de l'industrie
touristique
d'Inverness »
contenu au
plan d'action
de la municipa-
lité d'Inverness
A.R.-04-18-14448

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du FDT – Volet Pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet «Structuration de l'industrie touristique d'Inverness » fait partie intégrante du plan d'action de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet s'élève à la somme de 235 377 \$ sur trois ans ou 156 918 \$ sur deux ans;

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT – Volet Pacte rural est de 45 000 \$;

ATTENDU QUE le Comité de développement économique d'Inverness (CDEI) est le promoteur;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chartier, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 45 000 \$ représentant la contribution demandée au FDT – Volet Pacte rural selon les conditions suivantes :

Le 11 avril 2018

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Autorisation

ATTENDU QUE la municipalité de Laurierville a déposé au conseil de la MRC de

de déboursé

L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du FDT –

pour le projet

Volet Pacte rural sur son territoire;

rénovation de

la bibliothèque

ATTENDU QUE le projet «Rénovation de la bibliothèque municipale» fait partie

municipale »

intégrante du plan d'action de la municipalité;

contenu au

plan d'action

ATTENDU QUE le projet s'élève à la somme de 10 000 \$;

de la municipa-

lité de Laurierville

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT – Volet Pacte rural est de 8 000 \$;

A.R.-04-18-14449

ATTENDU QUE la municipalité de Laurierville est le promoteur;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 8 000 \$ représentant la contribution demandée au FDT – Volet Pacte rural selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;

Le 11 avril 2018

- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Modification de deux résolutions A.R.-04-18-14450 ATTENDU QUE dans la résolution A.R.-06-16-13506, la MRC de L'Érable a octroyé à la municipalité de Laurierville un montant de 5 000 \$ du Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable pour le projet «Aménagement d'un corridor de sécurité sur une partie de la route Provencher»;

ATTENDU QUE ce projet est finalisé et qu'un montant de 4 833.51 \$ a été utilisé par le Fonds ;

ATTENDU QUE dans la résolution AR-11-16-13703, la MRC de L'Érable a octroyé un montant de 154 712,84 \$ à la Ville de Princeville pour le projet «Éclairage d'une portion du Parc linéaire», et ce, via le FDT-Pacte rural ;

ATTENDU QUE le projet est finalisé et qu'un montant de 132 169.56 \$ a été utilisé par le Fonds ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Charlebois, appuyé et résolu à l'unanimité de modifier la résolution AR-06-16-13506 pour une contribution totale de 4 833.51 \$ du Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable à la municipalité de Laurierville, et également de modifier la résolution AR-11-16-13703 pour une contribution de 132 169.56 \$ du FDT- Pacte rural à la Ville de Princeville.

ADOPTÉ

Créance irrécouvrable du FLI A.R.-04-18-14451 ATTENDU que la MRC de L'Érable doit fournir au Gouvernement du Québec un rapport portant sur les créances irrécouvrables de l'année 2017 du Fonds local d'investissement ;

Le 11 avril 2018

ATTENDU QUE le directeur général de la MRC recommande de radier un montant de 10 582.08\$ pour perte au Fonds local d'investissement;

ATTENDU que les états financiers 2017 font état de cette perte ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité de radier pour l'année 2017, un montant de 10 582.08 \$ du Fonds local d'investissement.

ADOPTÉ

Aménagement :

Avis de la MRC - ATTENDU la résolution numéro A.R.-03-18-14413, adoptée par le conseil des
Demande maires des la MRC de L'Érable, le 14 mars 2018;

d'exclusion

de la municipalité ATTENDU la demande d'exclusion de la zone agricole (Dossier 418706)
de Laurierville présentée par la municipalité de Laurierville dans le but d'agrandir de 2,851.5 mètres
A.R.-04-18-14452 carrés une zone résidentielle située en zone blanche;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable doit formuler un avis en vertu de l'application de la LPTAAQ;

ATTENDU la résolution numéro A.R.-06-00-6864 adoptée le 21 juin 2000;

ATTENDU QUE cette demande respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de L'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de L'Érable émette un avis favorable à la demande d'exclusion présentée par la municipalité de Laurierville en tenant compte des dispositions du schéma d'aménagement et des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Le 11 avril 2018

QUE la MRC n'aura pas à modifier son schéma d'aménagement étant donné la conformité;

QU'une copie de cet avis soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:
Rapport des déboursés

A.R.-04-18-14453

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
180173	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 253,00
180174	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	3 893,00
180175	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	1 989,00
180176	Mon Marché (projet Marché de Noël)	10 347,75
180177	L'Immobilière (gestion du rôle)	4 139,10
180178	La Vitrine Gourmande (repas formation)	197,00
180179	Transport Martineau & Fils (paiement partiel travaux forestiers)	34 492,50
180180	Autobus des Appalaches (entente)	3 552,14
180181	Groupe Conseil CHG S.E.N.C. (honoraires)	3 049,72
180182	ADGMRCQ (colloque)	459,90
180183	SOPFIM (cotisation générale)	15,79
180184	Simon Houle, consultant (honoraires)	1 913,75
180185	Impart Litho (carte touristique)	2 352,39
180186	SolidCad (maintenance Autocad)	281,69
180187	Nathaniel Lorrain enr. (entretien fév.)	873,81
180188	Albator Bois-Francs / Érable (billets)	50,00
180189	Fromageries Rang 9 (plateau fromage)	54,00
180190	Planifaction (atelier formation)	919,80
180191	Groupe Conseil MCH (honoraires)	3 897,65
180192	Ordre des ingénieurs forestiers (cotisation)	665,11
180193	Ordre des urbanistes du Québec (cotisation)	675,00
180194	APDEQ (formation)	166,71
180195	Beaudoin & Fils Serrurier enr. (clé)	40,01
180196	Déneigement N.S. Paradis (transport neige)	2 207,98
180197	Gagné & Doyle, notaires (frais acte cession)	663,49
180201	Groupement Agro-Forestier (droit de passage)	1 500,00
180202	Formules Municipales (feuilles minutes, cartables)	766,52
180203	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	10 918,33

Le 11 avril 2018

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
180204	Autobus Bourassa (entente)	15 907,61
180205	CDR Groupe-Conseil inc. (animation MPA, projet coût de revient)	6 754,57
180206	SBK Télécom (frais mensuel)	3 046,51
180207	Goforest inc. (travaux coupe et transport de bois)	34 492,50
180208	Financière Banque Nationale (règlement)	31 651,43
180209	Vivaco Groupe Conseil (divers)	49,98
180210	SAAQ (immatriculation)	149,50
180220	Ville de Princeville (pacte rural)	40 249,42
180221	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 154,00
180222	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	4 049,95
180223	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 095,50
180224	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	20 083,01
180225	Simon Houle, consultant (honoraires)	1 041,25
180226	Société des Attractions Touristiques (rendez-vous 2018)	264,44
180227	MRC Bécancour (PADF 2016-2017)	11 500,00
180228	Comité des Loisirs de Laurierville (pacte rural)	7 680,00
180229	Ordre des ingénieurs du Québec (cotisation)	522,55
180230	AARQ (congrès)	500,14
180231	Multi-Services MGM inc. (modification système et entretien)	1 466,47
180232	A à Z Communications Évènements (divers)	1 267,48
180233	Fromageries Rang 9 (plateau fromage)	72,00
180234	Lenac Technologies inc. (projet)	9 830,36
180235	Centre de services partagés du QC (mise à jour)	23,42
180236	Tourisme Centre-du-Québec (entente vitrine, formation)	602,47
180243	La Vitrine Gourmande (repas formation)	389,92
180244	Imprimerie Fillion enr. (brochures, affiches, concours voyage)	633,51
180245	Vertisoft (antidote, disque dur, service technique)	4 467,61
180246	Plomberie 1750 - Damaxpert (pièce, appel service)	142,51
180247	Centraide Centre-du-Québec (don)	1 000,00
180248	FQM (Dicom, 3 ^e rendez-vous)	236,55
180249	La Petite Gamelle (repas)	260,97
180250	Équipe Robotique PLS 5618 (commandite)	500,00
180251	Tourisme Centre-du-Québec (guide 2018-2019)	5 518,80
180252	Gestimark.com (banque heures)	862,31
180253	Ass. de l'agrotourisme (2 ^e grand-rendez-vous)	454,15
180254	Francotyp-Postalia (recharge)	3 449,25
180255	Exposimage (formation)	6 009,18
180256	Ville de Plessisville (taxes)	10 166,22
180259	Programme Réno-Région	<u>6 399,00</u>
Total		<u>326 279,68 \$</u>

Le 11 avril 2018

Salaires		
<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
545612-545666	Paies semaine du 4 au 10 mars 2018	35 659,87
545739-545874	Paies semaine du 11 au 31 mars 2018	<u>87 366,66</u>
Total		<u>123 026,53 \$</u>

Transactions pré-autorisées et via internet		
	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-03-01	Gouv. prov. (DAS)	53 298,05
GWW-03-02	Gouv. féd. (DAS)	1 356,89
GWW-03-03	Gouv. féd. (DAS)	19 182,06
VAP-03-01	Remboursement marge de crédit	18,41
VAP-03-02	Remboursement PR-4	2 084,44
VWW-03-01	Virement Table de MRC du Centre-du-Québec	8 969,00
RA-03-01	Desjardins - frais terminal	102,62
RA-03-02	RREMQ	22 181,07
RA-03-03	RREMQ	22 455,55
PWW-03-01	Bell - télécopieur	89,95
PWW-03-02	CARRA	337,24
PWW-03-03	Hydro MRC	2 770,40
PWW-03-04	Visa DG	647,70
PWW-03-05	Visa préfet	85,81
PWW-03-06	Visa général	15,00
PWW-03-07	Visa DGA	506,48
PWW-03-08	Pages Jaunes	8,74
PWW-03-09	Bell Conférence	311,46
PWW-03-10	Hydro Carrefour	1 965,37
PWW-03-11	Bell - Ligne 800	13,74
PWW-03-12	Bell Mobilité - Cellulaire	684,59
PWW-03-13	Bell - télécopieur	<u>89,99</u>
Total		<u>137 174,56 \$</u>

Fonds local d'investissement (FLI)

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
		<hr/>
		Total -
Transactions pré-autorisées et via internet		<u>Sommes versées</u>
	<u>Descriptions</u>	
DT-03-02	FLI-17-11-345	26 250,00
DT-03-03	FLI-17-10-335	100 000,00
DT-03-04	FLI-17-11-342	100 000,00
		<hr/>
	Total	<u>226 250,00</u>

Le 11 avril 2018

Fonds local de solidarité (FLS)

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
		Total -
Transactions pré-autorisées et via internet	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
DT-03-02	FLS-17-11-37	25 987,00
		Total <u>25 987,00</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-04-18-14454

Il est proposé par M^{me} la Conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
180198	Receveur Général du Canada (renouvellement licence)	2 810,00
180199	PG Solutions inc. (contrat entretien prévention)	237,13
180200	Ville de Thetford Mines (entraide)	147,60
180209	Vivaco Groupe Coopératif (divers)	53,75
180210	SAAQ (immatriculation)	17 293,58
180211	Accessoires d'auto Illimités (divers)	169,30
180212	Garage M.J. Caron & Ass. (essence)	65,04
180213	ACSIQ (cotisation)	293,19
180214	ATPIQ (cotisation)	110,00
180215	Ville de Princeville (remboursement formation)	25 369,60
180216	Municipalité d'Inverness (location site janv-juin)	300,00
180217	M. Denis Langlois (location site)	150,00
180218	M. Sylvain Tardif (location site)	150,00
180219	SSIRMRCB (entraide)	513,97
180237	Services Techniques Incendies Provincial inc. (pièce)	224,20
180238	Macpek inc. (valve)	79,10
180239	Freins Démarreurs Plessis. Inc. (divers)	29,97
180240	Dubois & Frères ltée (réparation, commutateur)	70,23
180241	Info Page (fréquence numérique)	735,17
180242	Ville de Plessisville (remboursement formation)	2 600,00
180256	Ville de Plessisville (entraide)	3 773,00
180257	Groupe CLR (système de communication)	896,81
180258	Centre d'extincteur SL (recharges)	<u>1 551,06</u>
Total		<u>57 622,70 \$</u>

Le 11 avril 2018

Salaires		
<u>Nos de talons</u>		<u>Sommes versées</u>
545667-545738	Paies de février	<u>19 985,97</u>
Total		<u>19 985,97 \$</u>

Transactions pré-autorisées et via internet		<u>Sommes versées</u>
	<u>Descriptions</u>	
PWW-03-01	Esso	524,00
PWW-03-02	Sonic	1 070,16
PWW-03-03	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	82,15
PWW-03-04	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	82,15
PWW-03-05	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	82,15
PWW-03-06	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	86,41
PWW-03-07	Shell	713,02
PWW-03-08	Bell Mobilité -cellulaire	162,50
PWW-03-09	Sonic	<u>1 027,10</u>
Total		<u>3 829,64</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 26 mars 2018, une correspondance signée par M. Claude Desgagnés, inspecteur, Sûreté du Québec, par laquelle il informe la MRC que près de 2 500 de ses membres policiers et civils seront mobilisés pendant la tenue du G7 qui aura lieu les 8 et 9 juin prochain. *Cette correspondance est classée.*

Varia : Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC accepte la demande de contribution financière à la Fête des parcs de la MRC pour un montant de 500 \$.

Demande de contribution financière : QUE cette somme soit prise dans le surplus réservé - administration.

A.R.-04-18-14455

ADOPTÉ

Le 11 avril 2018

Projet pilote
de premiers
répondants -
Caserne 13

ATTENDU la volonté de la MRC de L'Érable de former un projet pilote avec la municipalité de Saint-Ferdinand afin de se prémunir d'un service de premiers répondants pour porter assistance aux citoyens avant l'arrivée des services ambulanciers;

A.R.-04-18-14456

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et la municipalité de Saint-Ferdinand seront porteurs du projet;

ATTENDU QU'il s'agit d'un projet pilote qui exige préférablement un partenariat entre le Service de sécurité incendie régional de L'Érable et la municipalité de Saint-Ferdinand;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à assumer les frais occasionnés par le service de premiers répondants;

ATTENDU QUE la majorité des premiers répondants sont des pompiers faisant partie du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU QUE le type de service de premiers répondants proposé est celui de niveau 2 (PR-2), soit ACR (arrêt cardio-respiratoire), anaphylaxie et traumatologie;

ATTENDU QUE le projet pourrait éventuellement être étendu à d'autres municipalités desservies par le Service de sécurité incendie régional de L'Érable, advenant leur volonté d'adhérer au projet;

ATTENDU QUE M. Éric Boucher, directeur du Service de sécurité incendie régional de L'Érable, recommande l'étude de faisabilité du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC de L'Érable confirme son intention d'entamer des démarches afin de prévaloir son Service de sécurité incendie régional d'un service de

Le 11 avril 2018

premiers répondants (PR-2) et d'en être l'entité responsable, le tout sous réserve de l'approbation du projet final lorsqu'il sera présenté.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Période de question Une dame demande s'il est vrai qu'il est interdit pour les élus de faire du bénévolat. M. le préfet explique qu'il s'agit d'une fausse rumeur et que les élus peuvent faire du bénévolat tant qu'ils ne sont pas rémunérés.

Levée de la séance Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-04-18-14457

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier